

04.12.2025 - 11:10 Uhr

Étape décisive pour la protection animale: la Pologne interdit les fermes à fourrure



Une étape majeure vient d'être franchie: la Pologne a décidé d'interdire les fermes à fourrure

L'un des plus gros producteurs de fourrure en Europe montre l'exemple

Varsovie/Zurich, le 4 décembre 2025 - Il s'agit là d'une étape décisive: la Pologne, l'un des plus grands producteurs de fourrure de l'UE, a décidé d'interdire l'élevage d'animaux à fourrure. Une loi en ce sens a été signée hier par le président polonais Karol Nawrocki, après avoir été adoptée par le Parlement en octobre. Pour QUATRE PATTES, il s'agit d'une victoire majeure dans la lutte contre une industrie cruelle dont des millions d'animaux à travers le monde sont victimes. L'organisation de protection des animaux demande depuis des années une interdiction à l'échelle européenne non seulement des fermes à fourrure, mais aussi des importations de produits en fourrure.

«L'interdiction d'un producteur aussi important est un vrai coup dur pour l'industrie de la fourrure et une véritable raison, pour la protection animale, de se réjouir. Rien qu'en 2024, ce sont quelque 2,7 millions de visons et 30'000 renards qui ont été tués en Pologne. La cruauté envers les animaux au nom de la mode est tout simplement inacceptable. Contrairement à ce que veulent nous faire croire les messages de diverses marques de mode, la grande majorité des produits en vraie fourrure sont le résultat de la cruauté. En effet, les besoins fondamentaux des animaux ne peuvent être satisfaits dans les élevages d'animaux à fourrure», déclare Lauretta Eckhardt, Policy Manager chez QUATRE PATTES Suisse. Cette position a également été scientifiquement étayée en 2025 par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) dans le cadre d'une [«Scientific Opinion»](#).

Le seul bémol concerne toutefois la période de transition. Lauretta Eckhardt explique : «Un délai allant jusqu'en 2034 est tout simplement trop long compte tenu du nombre d'animaux qui devront encore souffrir d'ici là, surtout si l'on considère le fait que ce secteur a subi une perte massive de chiffre d'affaires ces dernières années, en particulier depuis la pandémie du covid-19.» Les fermes à fourrure polonaises se verront toutefois proposer une compensation si elles cessent leur production plus tôt.

Après la Pologne, la Grèce, la Lituanie, l'Espagne et la Finlande sont les principaux producteurs de l'UE. La pression s'intensifie également sur ces pays, notamment en raison de l'initiative citoyenne européenne «Fur Free Europe», soutenue entre autres par QUATRE PATTES, dans le cadre de laquelle plus de 1,7 million de signatures

ont été remises à la Commission européenne en 2023.

«La production de fourrure n'a pas d'avenir. Nous espérons que la Commission européenne réagira enfin et décidera d'interdire la production et l'importation à l'échelle européenne. Les 1,7 million de signataires de l'initiative citoyenne européenne devraient en être un signe clair», ajoute Lauretta Eckhardt.

La Suisse a également pris des mesures

Une interdiction d'importer des fourrures provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements est entrée en vigueur en Suisse le 1er juillet 2025 au niveau de l'ordonnance. Parallèlement, l'initiative fourrure et le contre-projet indirect qui l'accompagne sont en cours de traitement. Le contre-projet a déjà été accepté par le Conseil national en septembre et demande que l'interdiction d'importation et de commerce des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements soit inscrite dans la loi sur la protection des animaux. QUATRE PATTES soutient cette démarche.

Les exigences de la législation suisse en matière de protection des animaux sont par ailleurs si strictes pour l'élevage d'animaux sauvages comme les visons et les renards que les fermes à fourrure ont disparu depuis longtemps en Suisse.

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dungler et ses amis, l'organisation plaide pour un monde où les humains traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Ses campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – comme les ours, les grands félin et les orangs-outans – issus d'élevages non conformes aux besoins de l'espèce et ceux dans les zones de catastrophes naturelles et de conflits. Avec des bureaux en Afrique du Sud, en Allemagne, en Australie, en Autriche, en Belgique, en Bulgarie, aux États-Unis, en France, au Kosovo, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suisse, en Thaïlande, en Ukraine et au Vietnam, ainsi que des refuges pour les animaux en détresse dans onze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions à long terme. QUATRE PATTES est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours que l'on a pu sauver de mauvaises conditions de détention, un environnement adapté à leur espèce.www.quatre-pattes.ch

Photos

L'image en haute résolution est disponible [ici](#).

Copyright selon métadonnées

L'utilisation des photos et des vidéos est gratuite. Elles ne peuvent être utilisées que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et inaccessible est accordée. Une réutilisation future des photos et des vidéos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le for juridique est Vienne.

Contact Médias

Sylvie Jetzer
Communication Suisse
QUATRE PATTES – Fondation pour la protection des animaux
Altstetterstrasse 124
8048 Zurich
043 311 80 90
presse@vier-pfoten.ch
www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



La Pologne, l'un des plus grands producteurs de fourrure de l'UE, a décidé d'interdire l'élevage d'animaux à fourrure. © FOUR PAWS

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100937064> abgerufen werden.